

Glanes

EN BROCÉLIANDE

La vie extraordinaire de Noël Lemée, Curé et Maire de Saint-Péran

1608

LA CHAPELLE DE SAINT-PÉRAN DEVIENT « ÉGLISE SUCCURSALE DE PAIMPONT »

1746

NOËL LEMÉE EST NÉ LE 25 DÉCEMBRE

1775

IL COMMENCE SON SACERDOCE À SAINT-PÉRAN

1789

IL RÉDIGE LES CAHIERS DE DOLÉANCES DE SAINT-PÉRAN

1790

NOËL LEMÉE EST ÉLU MAIRE

1791

IL PRÊTE SERMENT MAIS SE RÉTRACTE AUSSITÔT

1792

INCARCÉRÉ PUIS LIBÉRÉ DE LA PRISON DE MONTFORT PUIS DE LA TOUR LEBAT DE RENNES

1796

EXÉCUTION DANS UN CHEMIN CREUX



LA TRÊVE DE SAINT-PÉRAN

Noël Lemée est né le 25 décembre 1746 (d'où son prénom), fils de Jean et de Jeanne Brillu au village de la Rivière en Plélan. Il devient prêtre le 17 Février 1771 et commence son sacerdoce à Maxent, puis le 11 Mai 1775 à la trêve de Saint-Péran.

Les paroisses extrêmement étendues étaient avant tout sources de revenus plus que territoires pastoraux !

L'Abbaye de Paimpont, aussi prestigieuse qu'elle soit, ne pouvait être ni lieu de culte facilement accessible, ni dispensatrice des sacrements pour les habitants éloignés. La paroisse de Paimpont dont elle dépendait, distante de près de deux lieux (environ 8kms) par des chemins très difficiles surtout en hiver, ne pouvait pas satisfaire les quelques 500 fidèles des environs de Saint-Péran. Ainsi les fidèles de Plélan et surtout de Coganne fréquentaient Saint-Péran.

L'ÉGLISE DE SAINT-PÉRAN DEVAIT AVOIR UN TOIT DE CHAUME (PRÉSENCE DE COYAUX SUR LE TRANSEPT).



La création de la trêve de Saint-Péran datait de 1606 et se justifiait.

Les habitants de Saint-Péran sollicitèrent donc de l'évêque de Saint-Malo une trêve en leur faveur. Monseigneur du Bec y consentit et érigea le 27 février 1606 la chapelle de Saint-Péran en « église succursale de Paimpont, ayant fonts baptismaux et droit de sépultures », à la condition toutefois que les habitants entretiennent cette église et dotent convenablement leur curé, nommé par le recteur de Paimpont.

Surtout pour des raisons financières, les relations demeuraient très difficiles avec Paimpont, la paroisse-mère. Le prieuré le prieuré qui percevait les taxes voyait d'un mauvais œil l'autonomie grandissante de sa trêve.

Durant la Révolution, la municipalité de Paimpont voyait d'un mauvais œil sa commune amputée du territoire de Saint-Péran.

La municipalité de Paimpont, surtout le nouveau maire François Robert, voyait aussi d'un mauvais œil sa commune amputée du territoire de la trêve alors que le district Républicain de Montfort

avait une relative mansuétude pour les Pérannais qu'il considérait comme des alliés.

Comme beaucoup de ses concitoyens instruits dans d'autres communes, Noël Lemée, très actif, rédige les cahiers de doléances de sa trêve de

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLU

Durant la période révolutionnaire, Péran (« Saint » ayant été supprimé), les habitants restaient très attachés à la commodité que représentait la

Saint-Péran. Il les fournira le 5 Avril 1789. Plélan et Paimpont produisent leurs propres textes, ce qui démontre sur ce territoire, une grande mobilisation pour une évolution et des idées nouvelles.

Cependant Noël Lemée n'oublie pas, dans cette rédaction, ses intérêts personnels quand il écrit :

« que la qualité de notre curé soit changée en celle de recteur, son sort amélioré, afin qu'il ait dans le bourg, logement convenable et ne se trouve pas éloigné comme il l'est, d'un quart de lieue de son église. » (En réalité un peu moins !).

En voyant son logement, le presbytère de Bonne Rencontre, on reste un peu dubitatif sur sa revendication. Même si les distances, à l'époque, sont à apprécier différemment des nôtres !



CE LIEU A BIEN CHANGÉ DEPUIS CETTE ÉPOQUE. IL EST RESTAURÉ UNE PREMIÈRE FOIS EN 1860, PUIS DE NOS JOURS PAR LES PROPRIÉTAIRES ACTUELS.

TIONNAIRE

Noël Lemée est élu Maire en 1790. Il signe quelques textes sur les registres, mais très vite il ne se sent pas à l'aise avec la Constitution civile du clergé (comme 85 % des prêtres en Ille-et-Vilaine et la moitié en Finistère.).

Noël Lemée est élu Maire en 1790, mais il ne se sent pas à l'aise avec la constitution civile du clergé.

Il prête serment le 2 janvier 1791, mais tout de suite veut se rétracter. On ne connaît pas les motivations de ses tergiversations.

Il ne percevra pas de traitement en janvier et avril 1792.

Sept témoins déposent contre lui ; le registre des délibérations lui est retiré le 29 avril 1792.

Brièvement incarcéré à la prison de Montfort le 11 juin. Les autorités craignent des troubles à cause de sa présence et le transfèrent à la Tour Lebat de Rennes le 14 juin. Il est libéré le 20 juin ; il a 45 ans.

La description de Noël Lemée est faite par Pierre Marie Broussais du Tribunal de Montfort : cheveux et barbe châtain gris, visage coloré marqué de petite vérole, figure ronde et régulière, yeux bleus un peu enfoncés, menton long, bouche moyenne, nez ordinaire, taille : 4 pieds 11 pouces (un mètre soixante-quatre).

Il revient à Péran, et signe son dernier acte officiel, le 9 septembre 1792 : Mariage d'Yves De La Lande veuf de Marie De La Lande du Gacet et Anne Maudet, fille majeure de Feu François et Marie Collin originaire de la Haye du Catenet ont été mariés à l'église de Péran. (Consigné par le greffier de la commune).

Il résidait, avec deux servantes, au Presbytère qui existe encore de nos jours, à plus d'un kilomètre du bourg, route de Plélan près du lieu-dit

Bonne Rencontre. Comme son prédécesseur, il devait aussi y dispenser un enseignement pour les enfants.

Il est restauré une première fois en 1860, puis de nos jours par les nouveaux propriétaires. Le puit n'existait pas, il y avait une source commune dans le jardin. Le bâtiment était légèrement plus long avec des dépendances et devant il n'y avait rien. Vers 1768, M. Poignant, en pension chez le curé de Saint-Péran signale que Noël Lemée avait beaucoup d'écoliers, et « nous allions souvent dans nos promenades visiter les ruines du vieux château de Boutavent, dont la tradition s'occupait encore beaucoup » .



SITE DE BOUTAVENT.

LE BOSQUET CACHE LES FONDATIONS DE LA CHAPELLE DU COUDRAY OÙ NOËL LEMÉE SE RENDAIT À UNE CÉLÉBRATION CLANDESTINE.



(LE CHEMIN EXISTAIT ENCORE AVANT LE REMEMBREMENT ; LA CHAPELLE AUSSI A DISPARU IL NE RESTE QU'UN BUISSON SUR QUELQUES PIERRES)

LA CLANDESTINITÉ DE NOËL LEMÉE

Mais à partir de septembre 1792 il est en fuite, accueilli par ses paroissiens de Plélan, Coganne et Saint-Péran. Il baptise, marie, et organise des cérémonies funèbres en des lieux secrets et toute cette activité se transmet de bouche à oreille dans la campagne.

Certains révolutionnaires dénoncent ses agissements ; un procès par contumace aura même lieu. Des hommes comparaîtront à charge, mais

peu de femmes. Il est là, clandestin, mais protégé dans de nombreuses fermes.

Sa clandestinité de quatre ans et demi va prendre fin le 13 janvier 1796 au village du Coudray, en Treffendel, auprès de la chapelle du dit-lieu. Appelé auprès d'un malade, d'après ses partisans, Il a

été dénoncé. La garnison de La Gaillarde en Paimpont très active

contre les insoumis, va l'attendre des deux côtés d'un chemin creux qui menait à la chapelle. Que venait-il y faire ? Il est probable qu'il venait y célébrer une messe.

Cette chapelle très ancienne, sans desservant attiré, était située route de Saint-Péran à environ 2,5 Km du bourg en direction de Treffendel. Elle avait été restaurée en 1627 par le Prêtre Michel Gautier demeurant « à son lieu du Coudray ». Par acte du 24 juillet 1629, il y fonda deux messes par semaine et une le dimanche. Elle bénéficiait du revenu de 112 sillons de terre. Gautier Julien Pierre, né à Plélan le 14 novembre 1766, ordonné prêtre avec dispense d'âge le 19 décembre 1789, devient son chapelain.

Il est non-jureur et devient secrétaire de Monseigneur De Hercy qui participera au débarquement de Quiberon. Fait prisonnier et jugé le 27 juillet 1795 (9 thermidor an 3) à Auray, il est fusillé le lendemain à la Ratine à Vannes. Sa mère Anne Thomas Veuve Gautier réclame son héritage. Le Maire de Tréffendel, Jean Ruaux s'y oppose. Le fermier du Coudray se nommait Michel Marchand.

Noël Lemée, criblé de balles, est laissé mort sur place. Les réfractaires n'avaient pas droit à une sépulture au cimetière communal, ils étaient enterrés sur place par des volontaires.

D'après une légende, la lune éclairant les âmes pieuses, son corps fut déterré de nuit, et enterrée à Péran autour de l'église. Selon une version plus crédible, les servantes du prêtre durent plaider sa cause auprès du District de Montfort et obtinrent qu'il fût inhumé dans le cimetière. On dit que sa tombe était l'objet d'une grande dévotion. Hélas, lors du transfert des sépultures au nouveau cimetière de Saint-Péran, la trace de la tombe de Noël Lemée disparut elle aussi. La commune de « Péran » comptait 311 habitants en 1793 et la paroisse fut officiellement reconnue indépendante en 1803. L'église devint communale en 1905.

D'après un texte de JP Josselin et diverses compilations de JC Guéguen. Photos et illustrations : Odile Henrion.



L'EMBUSCADE FATALE.